

<p style="text-align: center;">COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL</p>

Séance du vendredi 31 octobre 2012

Les Conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Jean Sépé, Mathias Martell, Muriel Bonnefon et Marie-Claire Lacau qui donnent procuration respectivement à Jean-Marie Berchon, Michel Corsini, Jean-Marc Ladesbie et Alain Graciaa.

Lecture est donnée par M. le Maire de la séance du 6 septembre 2012. Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Michel Corsini

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire remercie les pompiers, les adjoints, les Conseillers municipaux, Jean-Michel Amaré et M. Courtade, gérant du camping, pour leur efficacité et leur aide lors des inondations du 20 Octobre. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été faite.

1-Travaux vestiaires : dossier consultation entreprises

Le dossier est en cours d'élaboration.

2-Attribution subventions 2012

Amicale des Pompiers : 150 €

Centre loisirs Pinocchio : 450 €

Ski Club Nayais : 70 €

Société de chasse : 310 €

Syndicat Agricole: 100 €

CCAS : 1500 €

Comité des Fêtes : 3.000€

A.G.L et Lestelle Sport Culture Loisir : 2000€

3-Délibérations budgétaires modificatives

Le Conseil vote l'ajustement des crédits sur les budgets de la commune, du service de l'eau et du Camp de tourisme.

4-Ligne trésorerie

Le Conseil donne son accord unanime pour le renouvellement d'une ligne de Trésorerie et pour la réalisation d'un emprunt relais dans l'attente des subventions allouées.

5- Indemnités Conseil Receveur

Les indemnités du Receveur étant nominatives, dorénavant elles seront attribuées à M. Bergeroo-Campagne nouvellement nommé en remplacement de M. Rannoux.

6- Syndicats intercommunaux

a) - Fusion Syndicat AEP Nay-Ouest et celui de la Plaine de Nay : les deux syndicats ne feront plus qu'un au 1^{er} janvier 2013. Le Conseil municipal accepte unanimement cette fusion.

b)- Dissolution Syndicat Intercommunal CES de Nay : ne servant plus depuis la création du CES, il a été dissout. Le Conseil en prend acte.

7- Elaboration du Document Unique de Prévention

Le Conseil décide de s'engager dans la démarche d'évaluation des risques professionnels pilotée au niveau départemental par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, et sollicite une participation financière du Fonds National de Prévention.

8- Cessions de parcelles

Le Conseil autorise le Maire à signer les actes d'acquisition de deux terrains.

9- Questions diverses

- **délibération des personnels en congés** : le Conseil autorise M. le Maire à signer les contrats de travail pour le remplacement des agents indisponibles.